



**KINNEAR'S MILLS**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## **AVIS PUBLIC**

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

### **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 489**

**Règlement amendant le règlement numéro 2017-RM-SQ-2 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 13 août 2018.**

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 14 août 2018.

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 9 h 25 ce 14 août 2018.

*Signé : Claudette Perrault*

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière